

L'économie durable prend en compte les aspects sociaux et environnementaux de manière à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Le développement de l'économie durable constitue une priorité majeure pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Gouvernement régional a lancé en mars 2022 une stratégie économique - la « [Shifting Economy](#) » - visant la transformation de l'économie bruxelloise dans le sens de la durabilité (économie décarbonée, régénérative, circulaire, sociale, démocratique et digitale).

Actuellement, Bruxelles Economie et Emploi vous propose déjà des aides conséquentes si votre business model durable s'inscrit dans l'économie circulaire ou l'économie sociale. Découvrez-les ci-dessous !

[Au printemps 2024](#), les majorations des primes seront encore revues à la hausse pour les entreprises qui s'inscriront dans une démarche de transition économique.

1) Soutien à la production durable (économie circulaire)

Votre entreprise limite-t-elle sa consommation en matières premières non renouvelables et sa production de déchets ? Etes-vous activement engagé dans le domaine de la réutilisation ou de l'optimisation ?

Si c'est le cas, **demandez un agrément** en tant qu'entreprise impliquée dans l'économie circulaire et recevez une **augmentation de 10 %** sur diverses primes de Bruxelles Économie et Emploi.

En outre, votre projet circulaire peut être soutenu via [l'appel à projets be.circular](#) lancé chaque année qui prévoit un financement pouvant aller jusqu'à 200.000€ par projet !

2) Soutien à l'entrepreneuriat social, démocratique & durable

Les entreprises sociales et démocratiques sont des actrices importantes contribuant à la transition économique en procurant des emplois locaux, non délocalisables et en étant porteuses de pratiques sociales et/ou environnementales innovantes.

Faites agréer votre entreprise en tant qu'entreprise sociale pour pouvoir prendre part aux avantages qui suivent !

En étant agréé et en répondant à [l'appel à projets annuel « économie sociale »](#), il est possible de bénéficier d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 80.000€ par projet.

En outre, toute l'année, vous pouvez bénéficier d'une **majoration de primes**, en vous faisant agréer comme entreprise sociale.

Enfin, si votre entreprise vise l'insertion socio-professionnelle de travailleurs, elle peut demander à se faire mandater par le ministre régional de l'emploi et bénéficier d'un **financement spécifique**.

En 2024, la majoration sera octroyée aux entreprises exemplaires !

A partir du printemps 2024, les entreprises bruxelloises inscrites dans une démarche de transition économique et reconnues comme « exemplaires » sur le plan social et/ou environnemental bénéficieront d'une majoration des aides économiques.

Les entreprises reconnues comme "[exemplaires](#)" obtiendront **entre 2,5% et 30% de prime en plus** par rapport au taux de base.

[Faites reconnaître votre entreprise comme « exemplaire »](#), bénéficiez bientôt de primes plus importantes et contribuez à la transition économique !

Reconnaissance

- [Agrément entreprise sociale](#)
- [Mandat entreprise sociale](#)
- [Exemplarité](#)

Appel à projets, plate-forme et primes

- [Appel à projets BeCircular](#)
- [Plate-forme Economie circulaire](#)
- [Appel à projets économie sociale](#)
- [Primes \(majorées\) pour les entreprises](#)

Stratégie économique régionale

- [Shifting Economy](#)
- [Filières alimentaires durables \(Good food\)](#)
- [Projet BrusselsDonut](#)
- [Les communs bruxellois](#)